



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Service Contentieux  
Tél. 04 94 36 36 74

**DECISION MUNICIPALE N°2023/108/A.J.**

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Sandie L'HERMITTE  
Chef du Service Contentieux

Affaire suivie par Marion GUILLEMANT  
Conseiller Juridique

## DECISION

### PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**OBJET** : Paiement à la SCP Luc BOLLENGIER – STRAGIER et Stéphanie SAGLIETTI, Huissiers de Justice Associés, de la somme de 229,20 € TTC relative aux frais de signification d'un titre exécutoire à l'encontre de M. David VETTESE – Facture n° 273775 du 12 juillet 2023.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide qu'en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, prise conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'arrêté 23/AR/55 en date du 3 mai 2023, doit être payée sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2023, chapitre 011 - fonction 020, article 6227 à la SCP Luc BOLLENGIER – STRAGIER et Stéphanie SAGLIETTI, Huissiers de Justice Associés, 26, Place Gambetta – Bât. A, 83000 Toulon, au compte CDC Toulon, Code Banque 40031, Agence 00001, n° de compte 0000333187J, Clé 79, la somme de 229,20 € TTC (DEUX CENT VINGT NEUF EUROS ET VINGT CENTIMES) représentant les frais visés en objet.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 02 AOUT 2023

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 02 AOUT 2023

PUBLIE LE 02 AOUT 2023

Pour le Maire de Toulon  
L'Adjoint délégué  
Robert CAVANNA



**Acte à classer****2023108AJ**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-08-02T15-54-50.00 ( MI246780358 )

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230802-2023108AJ-AR ( Voir l'accusé de réception associé )Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2023/108/A.J. Paiement de la somme  
de 229,20 euros TTC à la SCP Luc BOLLENGIER - ST AGIER

Date de décision : 02/08/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communesIdentifiant unique de l'acte antérieur  
:Acte : DAF SC DECI 2023 108 AJ.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/08/23 à 15:54

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis

Date 02/08/23 à 15:54

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception

Date 02/08/23 à 16:00